



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 13 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « *Vote par procuration* » ;
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
décide :  
de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi treize septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



La secrétaire adjointe :